

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du jeudi 21 octobre 2021 – 18h30**

Mention de la convocation au registre des délibérations :

La convocation du vendredi 15 octobre 2021 a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal par voie électronique pour la réunion du jeudi 21 octobre 2021, à 18h30, à la salle de l'ancienne école, dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Décision modificative
2. Modification du règlement des salles communales
3. Recensement 2022 – modalités de recrutement de l'agent recenseur
4. Questions diverses

L'an deux mil vingt et un, le **vingt et un octobre**, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle de l'ancienne école, sous la présidence de Monsieur OLLIER Jean-Philippe, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 9

Jean-Philippe OLLIER, Franck DÉVÉ, Cécile ARRUFAT, Pierre-Joan BERNARD, Danièle CORSI, Joël NOGUÉ, Sylvie TABAR, Hélène MARCHAL, Bérandère LEFEBVRE

Ont été retardés : 1

Johann DELMAS

Absents : 0

Absents excusés : 1

Antoine LEFEBVRE

Nombre de procurations : 0

Les conseillers présents ont procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation de Mme Hélène MARCHAL en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I.	DECISION MODIFICATIVE N°2021-01	DE 2021/24
	Délibération rendue exécutoire par publication le 04/11/2021 et télétransmission au contrôle de légalité le 04/11/2021 Identifiant unique de l'acte : 034-213401383-20211021-DE_2021_039-DE	Nomenclature 7.1.1
Vote ordinaire à mains levées Présents : 9 Représentés : 0 Votants : 9 Abstentions : 0 Pour : 9 Contre : 0 La délibération est adoptée à l'unanimité		

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- DM n°2021-01

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
10226-00	Taxes d'aménagement		+ 232,80
21311- op.000	Hôtel de ville		- 232,80

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder, sur le budget principal de la commune, à la décision modificative n°2021-01, telle que présentée ci-dessus.

II.	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES	DE 2021/25
	Délibération rendue exécutoire par publication le 02/11/2021 et télétransmission au contrôle de légalité le 04/11/2021 Identifiant unique de l'acte : 034-213401383-20211021-DE_2021_037-DE	Nomenclature 3.6.1
Vote ordinaire à mains levées Présents : Représentés : 0 Votants : 9 Abstentions : 0 Pour : 9 Contre : 0 La délibération est adoptée à l'unanimité		

Monsieur le Maire indique au Conseil que les conditions de location des salles, ainsi qu'elles sont prévues, ne sont pas adaptées aux situations et conditions d'utilisations rencontrées.

Il suggère :

- D'interdire expressément de dormir dans la salle qui n'est pas un lieu de sommeil ;
- D'autoriser l'heure de présence dans les lieux jusqu'à minuit au lieu de 2 heures du matin.
- D'interdire les sonorisations ou autres diffuseurs à partir de 22 heures.

Après échange et discussion sur le sujet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau règlement ci-annexé ;

PRECISE que ces nouvelles dispositions seront applicables aux contrats signés à compter du 2 novembre 2021.

Monsieur Johann DELMAS rejoint l'assemblée – Membres présents : 10

III.	MODALITES DE RECRUTEMENT DE L'AGENT RECENSEUR	DE 2021/26
	Délibération rendue exécutoire par publication le 02/11/2021 et télétransmission au contrôle de légalité le 02/11/2021 Identifiant unique de l'acte : 034-213401383-20211021-DE_2021_038-DE	Nomenclature 4.2.1
Vote ordinaire à mains levées Présents : 10 Représentés : 0 Votants : 10 Abstentions : 0 Pour : 10 Contre : 0 La délibération est adoptée à l'unanimité		

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la lettre de l'INSEE indiquant que le recensement de la population sera réalisé du 20 janvier au 19 février 2022.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'État, mais les enquêtes de recensement sont faites par les communes.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers, et qu'il y a lieu de fixer l'indemnité qui sera attribuée à l'agent recenseur recruté temporairement pour cette mission.

Il précise que la commune percevra une dotation forfaitaire de recensement de l'État d'un montant de 641€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le recrutement temporaire d'un agent chargé d'effectuer le recensement de la population 2022,

FIXE l'indemnité nette accordée à l'agent recenseur à 700€ ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 ;

AUTORISE le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

IV.	QUESTIONS DIVERSES	
	Délibération rendue exécutoire par publication le -- et télétransmission au contrôle de légalité le -- Identifiant unique de l'acte : --	Nomenclature
Pas de vote		

* Logement du Rue de la Tour : le locataire demande l'autorisation d'enlever le support et la hotte de cheminée et de faire les petits travaux lui-même. Réponse favorable unanime.

* Modification du site internet : Mettre à jour et rafraîchir le site internet au plus tôt car des documents concernant le PLU doivent y être rajoutés mi-novembre.

* 11 Novembre : Cérémonie possible mais apéritif ou repas soumis au contrôle du Pass sanitaire. À ce jour est prévu uniquement la Cérémonie à 10h30 au Mas de Roujou et à 11 H00 à Lieuran. Rendez-vous sur la place de la Mairie.

Selon l'évolution des consignes gouvernementales, l'apéritif ainsi que la photo des Lieuranais proposée par le Foyer rural seront à envisager.

* Parking des Lavoirs : Aménagement du terrain : plantation arbres / arbustes : Commission Pierre Joan, Sylvie, Danielle. Le vendredi 12 novembre 14 H sur site.

* Aménagement Cimetière de Lieuran : Relancer les paysagistes pour avoir des devis

* Éclairage Public : Tous les tarifs des énergies sont en augmentation. Proposition d'éteindre l'éclairage public entre 0h00 et 5h00.

* Décoration de Noël : Posées semaine 49

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du jeudi 21 octobre 2021 est levée à 20h09.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°2021/24 - Décision modificative n°2021/01

Délibération n°2021/25 - Modification du règlement des salles communales

Délibération n°2021/26 - Modalités de recrutement de l'agent recenseur

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Jean-Philippe OLLIER	Maire	
Pierre-Joan BERNARD	Maire Adjoint 1	
Sylvie TABAR	Maire Adjoint 2	
Franck DÉVÉ	Conseiller Municipal	
Joël NOGUÉ	Conseiller Municipal	
Bérangère LEFEBVRE	Conseillère Municipale	
Danielle CORSI	Conseillère municipale	
Johann DELMAS	Conseiller Municipal	
Antoine LEFEBVRE	Conseiller Municipal	Absent
Hélène MARCHAL	Conseillère municipale	
Cécile ARRUFAT	Conseillère municipale	